

## AEAF : SALON D'HIVER 2021

### Galerie Thuillier 13 rue de Thorigny – 75003 PARIS

L'Académie Européenne des Arts France organise une exposition à Paris à quelques pas du Musée Picasso

**Cette exposition est exclusivement réservée aux adhérents de l'Académie Européenne des Arts à jour de leur cotisation 2021-2022.** La cotisation 2021-2022 est souscrite à partir du 01/09/2021 et est valable jusqu'au 31/08/2022.

L'exposition se déroulera du **vendredi 10 décembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021 inclus**. Elle est ouverte à toutes les expressions graphiques et aux sculpteurs dans la limite des formats imposés et du nombre de places disponibles.

**Inscription** : Elle se fait par courriel en réponse à l'envoi du règlement **et** par courrier postal pour le versement du droit d'accrochage selon les modalités décrites dans ce règlement

**Clôture des inscriptions** : Le 21 novembre 2021 à minuit.

**Format** : Œuvres graphiques : format inférieur ou égal à 20F (73x60 cm)

Sculptures : Base inférieure ou égale à 30 x30 cm

**Dépôt des œuvres** : A la galerie Thuillier du 7 au 9 décembre 2021 de 14h à 19 h.

**Expédition des œuvres** : Par expédition postale ou transporteur, les œuvres doivent être envoyées à l'adresse de la Galerie Thuillier. Veiller à ce que la date d'arrivée à la galerie soit située entre le mardi 7 décembre et le jeudi 9 décembre 2021. En cas de difficultés, contacter directement la galerie.

**Vernissage** : Le samedi 11 décembre 2021 de 18 h à 21 h.

**Retrait des œuvres** : Sur place le jeudi 16 décembre 2021 de 16 h à 18h. Il est à la charge des exposants. Uniquement pour les œuvres expédiées par la poste ou par transporteur, la galerie se chargera des réexpéditions aux frais de l'Artiste.

#### Contacts :

**Président de l'AEAF** : Bernard LERIQUE : [berleri@dartybox.com](mailto:berleri@dartybox.com) Tél. : 06 71 40 99 70

**Vice-président de l'AEAF** et responsable du Salon : André DESCHAMPS, [aeaf.deschamps@free.fr](mailto:aeaf.deschamps@free.fr)  
tel : 06 14 55 17 94

**Galerie Thuillier** : Denis Cornet , Tel : 06 12 80 88 36

## REGLEMENT DU SALON

### Formalités d'inscription.

Les inscriptions se font en **deux temps** :

- 1- En répondant au courriel indiquant l'ouverture des inscriptions après avoir rempli la partie « Formulaire d'inscription ».

**ET :**

- 2- Par voie postale en retournant le formulaire **AEAF\_SalonHiver\_2021\_Versement** lisiblement rempli au Trésorier de l'AEAF dont l'adresse figure sur le formulaire.

L'envoi doit comprendre :

- Le chèque du montant des droits d'exposition.

- Le formulaire LISIBLEMENT et entièrement rempli.
- Si ce n'est pas déjà fait, le formulaire de renouvellement de votre cotisation pour l'exercice 2021-2022 sera joint au chèque de 40 € dans l'envoi postal.

**La clôture des inscriptions est fixée au 21 novembre 2021 à minuit.**

### **Modalités de participation et sélection.**

Chaque artiste pourra présenter entre **une et cinq œuvres**. Il sera possible de panacher « graphique » et « sculpture » avec cette limitation de cinq œuvres en tout.

- Œuvres graphiques : format inférieur ou égal à 20F (73x60 cm) ou carré de 60 cm.
- Sculptures : occupant une base inférieure ou égale à 30 x30 cm, en dehors de ce format, contacter la galerie Thuillier

Les artistes s'engagent à respecter le format des œuvres présentées à l'inscription.

**Celles-ci porteront au dos le titre de l'œuvre, le nom civil et le nom d'artiste.**

**Seuls les cadres américains ou caches clous sont acceptés.**

**Les œuvres graphiques comporteront un système de fixation adapté.**

**Le nombre total d'œuvres exposées est de 75 pour les œuvres graphiques et de 25 pour les sculptures. Il n'y aura donc pas de sélection autre que l'appartenance à l'Académie, nous retiendrons les premiers inscrits répondant aux critères de format et de nombre.**

Toute candidature au salon engage l'artiste :

- A respecter le format déclaré à l'inscription
- A accepter l'accrochage effectué par le Galerie Thuillier en présence d'un représentant de l'AEAF.
- A ne pas modifier ses prix définis lors de son inscription. Le candidat peut choisir de ne pas communiquer de prix : mention « N.C. », ou d'indiquer : « Réservé », s'il ne souhaite pas vendre son œuvre.
- A être administrativement déclaré et en règle pour pouvoir commercialiser sa création artistique, conformément aux lois sociales (art. L-382-1 du CSS) et fiscales (art. 1460-2°, art.102 ter & art. 92-DB 5 G-11 du CGI).

### **Modalités de paiement**

**Pour les artistes résidant en France** : par chèque séparé du chèque d'adhésion éventuelle établi à l'ordre de : « AEAF », accompagné du formulaire de versement lisiblement rempli.

**Pour les artistes résidant hors de France** ou pour tout versement en provenance de l'étranger : uniquement par virement bancaire.

IBAN : FR76 1751 5000 9208 0021 8970 118 ; BIC : CEPA FRPP751 ; Caisse d'épargne Ile de France  
Dans ce cas prévenir le Trésorier par courriel ( [luc.delage@neuf.fr](mailto:luc.delage@neuf.fr) ) contenant les références et la date

### **Droits d'exposition :**

L'artiste doit choisir le nombre d'œuvres qu'il présente compris entre 1 et 5. C'est ce nombre qui sera retenu pour l'exposition jusqu'à épuisement des places.

**Tarif « CLASSIQUE » d'accrochage par œuvre de format inférieur ou égal à 15F (65x54 cm):**

**CLASSIQUE --> 50 € par œuvre**

**Tarif « CLASSIQUE » d'accrochage par œuvre carrée inférieure ou égale à 50x50 cm :**

**CLASSIQUE --> 50 € par œuvre**

**Tarif « SUPERIEUR » d'accrochage par œuvre supérieure à 15F et inférieure ou égale à 20 F (73x60 cm)**

**SUPERIEUR --> 60 € par œuvre**

**Tarif « SUPERIEUR » d'accrochage par œuvre carrée supérieure à 50x50 cm et inférieure ou égale à 60x60 cm**

**SUPERIEUR --> 60 € par œuvre**

**Tarif pour les sculptures de base inférieure ou égale à 30x30 cm :**

**SCULPTURE --> 50 € par œuvre**

**Montant des droits : (nombre d'œuvres « CLASSIQUES ») x 50 Euros  
+ ( nombre d'œuvres « SUPERIEURES »)x 60 €  
+ (nombre de sculptures ) x 50 €**

**Le nombre total d'œuvres est inférieur ou égal à 5 ; les œuvres de dimensions supérieures aux dimensions indiquées ne seront pas retenues.**

Le chèque sera joint à l'envoi et ne sera touché qu'à la clôture des inscriptions. Il sera retourné en cas de dépassement du nombre de places.

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum des œuvres à exposer sera atteint. Les membres de l'AEAF seront prévenus par courriel.

#### **Ventes :**

Les prix affichés seront ceux demandés par l'artiste. **Aucun pourcentage d'aucune sorte ne sera demandé.**

#### **Transport des œuvres :**

Le transport des œuvres se fait **aux frais de l'exposant et sous sa seule responsabilité**. Le dépôt peut se faire :

- **Directement** à la Galerie Thuillier dont l'adresse est en tête de ce document. EXCLUSIVEMENT du 7 au 9 décembre 2021 de 14h à 19h. Pour des horaires différents contacter directement la Galerie Thuillier
- **Par la poste**. Les œuvres seront reçues entre le 7 et le 9 décembre 2021 et seront expédiées à l'adresse de la galerie qui figure en tête de ce document. Le retour sera effectué par la galerie aux frais de l'artiste.
- **Par transporteur**. Dans ce cas la reprise doit se faire le jour du décrochage avant 18 h.

#### **Accrochage et décrochage.**

L'accrochage se fait le jeudi 9 décembre 2021, EXCLUSIVEMENT par la Galerie Thuillier en présence d'un représentant de l'AEAF. Aucune demande de modification d'emplacement ne sera retenue. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désaccord.

Le décrochage se fera le jeudi 16 décembre de 16 h à 18 h.

#### **Vernissage :**

Il est prévu le samedi 11 décembre 2021 de 18 h à 21 h.

Les exposants recevront une invitation sous forme électronique à leur adresse de courriel. Ils pourront recevoir cinq invitations carton par la poste s'ils en font la demande lors de leur inscription.

#### **Assurances :**

Les artistes sont intégralement responsables de leurs œuvres, aussi bien pour le transport que pendant l'exposition. Ils sont invités à contracter une assurance personnelle. **L'association n'est en aucun cas responsable des dommages qui pourraient advenir.**

#### **Le bureau de l'AEAF**